

### L'Ajournement

façon que celle qui existe présentement en termes de nominations.

● (1750)

[Traduction]

**Mme Barbara Sparrow (Calgary-Sud):** Monsieur le Président, mon collègue, le député de York-Est (M. Redway), propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité d'entreprendre des négociations avec les gouvernements provinciaux afin d'établir une méthode d'examen parlementaire des nominations fédérales à des postes judiciaires mentionnés à l'article 96 de la Loi constitutionnelle de 1867, de sorte que, en faisant ces nominations, le gouvernement se fonde sur les plus hautes normes de conduite.

Personne ne conteste que, pour sauvegarder la confiance du grand public au sujet des nominations judiciaires, ces dernières doivent respecter les plus hautes normes de conduite. Personne ne doute qu'en faisant ces nominations, le gouvernement doit respecter les normes de conduite les plus élevées. Aucun gouvernement précédent n'a pris autant de mesures que le gouvernement actuel pour améliorer la consultation avec les provinces, la magistrature et le Barreau. De plus, comme le député le sait, les négociations constitutionnelles entreprises actuellement par le Québec portent entre autres sur la question du rôle de cette province dans la nomination des trois juges du Québec que doit comprendre la Cour suprême du Canada.

Pour parler précisément de la motion dont la Chambre est actuellement saisie, je crois qu'elle aurait l'effet exactement contraire de celui que vise le député de York-Est. En soumettant les candidats aux postes de magistrats à l'examen d'un comité parlementaire composé d'hommes politiques, on pourrait diminuer la confiance du public quant à la qualité des nominations. Bien qu'on ne puisse pas le prédire de façon certaine, l'examen des candidats par un comité parlementaire pourrait bien faire baisser la qualité des candidats disposés à accepter une nomination. De plus, on court le risque que tout ce que dit un candidat devant ce comité soit interprété par un groupe ou l'autre comme faisant planer un doute raisonnable quant aux préjugés du candidat à l'égard des procédures judiciaires auxquelles il présidera une fois nommé.

Un autre défaut de cette motion serait d'envoyer un mauvais signal aux provinces au sujet de leur propre processus de nomination des juges des tribunaux provinciaux. On attend avec raison du gouvernement fédéral qu'il donne le ton dans les questions de cette nature. En adoptant ce projet de loi, nous dirions aux provinces qu'elles devraient, elles aussi, examiner les candidats à la magistrature de cette façon. Je ne pense pas que ce soit indiqué. Jusqu'à maintenant, aucun gouvernement ou fonctionnaire provincial n'a préconisé l'examen des candidats à la magistrature par un comité parlementaire. Aucun membre influent du barreau ne l'a demandé non plus. En fait, le rapport du comité de l'Association du barreau canadien sur la nomination des juges au Canada et ensuite l'Association canadienne des professeurs de droit l'ont expressément rejeté en 1985.

Je félicite sincèrement mon collègue de York-Est pour l'intérêt qu'il manifeste à l'égard des méthodes de nomination aux postes judiciaires ou autres utilisées par le gouvernement fédéral et les autres gouvernements. Je crois fermement que parce que le rapport de l'Association du barreau canadien sur la

nomination des juges au Canada a rejeté cette recommandation, nous devons y penser deux fois avant de l'adopter.

Cette motion complète le projet de loi C-259 d'initiative parlementaire que mon ami a présenté il y a environ un an et qui n'a pas recueilli l'appui de la majorité de la Chambre. Ce projet de loi demandait l'examen par le Parlement des juges nommés aux tribunaux relevant, comme on dit, de l'article 101. Je ne l'ai pas appuyé lorsqu'il a été présenté et mon opinion sur l'examen des juges par le Parlement n'a pas changé. Je suis absolument convaincue que la compétence doit primer. La compétence doit toujours primer dans les nominations et le public doit avoir raison de croire que les magistrats nommés par le gouvernement sont choisis selon les critères les plus rigoureux qui soient.

Tous s'accordent pour dire que le gouvernement doit respecter des normes très exigeantes pour ce qui est de la nomination des juges. Nos tribunaux ainsi que les personnes nommées à des commissions judiciaires doivent correspondre aux normes d'excellence les plus élevées possibles. Je suis convaincue que les membres du gouvernement, ainsi que tous les Canadiens, s'attendent à ce que la compétence soit le premier critère. Sur cette question, monsieur le Président, je n'ai pas appuyé le projet de loi C-259 lorsqu'il a été présenté et, pour ce qui est de la sélection des juges par le Parlement, mon opinion n'a pas changé.

[Français]

**M. le vice-président:** L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulee. Conformément à l'article 42(1) du Règlement, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

● (1800)

### MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

L'EMPLOI—LES MISES À PIED À L'USINE DE LA CANADA PACKERS À WINNIPEG—LE RECYCLAGE DES TRAVAILLEURS (B)  
ON DEMANDE QUE LE VICE-PREMIER MINISTRE AIDE À  
RELANCER L'ÉCONOMIE À WINNIPEG

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, l'industrie de l'abattage et du conditionnement des produits carnés a beaucoup contribué à la prospérité économique de la ville de Winnipeg et de la province du Manitoba depuis de nombreuses années. Il n'est pas étonnant que j'aie posé une question au sujet de la fermeture possible de l'usine de la Canada Packers et des répercussions très graves que cela entraînerait pour la ville de Winnipeg et la province du Manitoba.

Il y a un certain nombre d'années, la Swift Canadian, qui employait des centaines de travailleurs à son usine de Winnipeg, a fermé ses portes et laissé les travailleurs en chômage. Nous sommes maintenant confrontés à la mise à pied de 450 travailleurs qui étaient pour la plupart à l'emploi de la Canada Packers depuis de nombreuses années. Les mises à pied auront lieu en avril.